



## ASSEMBLÉE — 41<sup>e</sup> SESSION

### COMITÉ EXÉCUTIF

#### Point 26 : Formation et renforcement des capacités en aéronautique civile

#### PROGRAMME OACI-SINGAPOUR DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE L'AVIATION CIVILE SUR LA RÉSILIENCE DE L'AVIATION

(Note présentée par Singapour)

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Élaboré de concert par l'OACI et Singapour, le programme des directeurs généraux de l'aviation civile sur la résilience de l'aviation a fourni à ces derniers un cadre dans lequel ils ont pu examiner et partager des données d'expérience et conjuguer leurs efforts afin de mettre en place un système d'aviation international plus résilient et plus durable. L'OACI joue un rôle moteur en collaborant avec d'autres entités en vue de l'élaboration d'orientations, de politiques et d'approches visant à favoriser une relance sûre et efficace de l'aviation. Une collaboration accrue entre les organismes de réglementation et l'industrie aidera à utiliser au mieux les ressources, qui sont limitées, et trouver des solutions durables pour améliorer la résilience et la durabilité de l'aviation civile internationale.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note des avantages du programme des directeurs généraux de l'aviation civile sur la résilience de l'aviation, élaboré de concert par l'OACI et Singapour, et du fait qu'il fournit aux directeurs généraux de l'aviation civile un cadre où partager des données d'expérience et conjuguer leurs efforts en vue de la mise en place d'un système d'aviation international plus résilient et plus durable ;
- b) aider l'OACI à jouer un rôle moteur dans le secteur de l'aviation civile internationale et à collaborer avec d'autres organisations internationales et avec des entités faisant partie du secteur visé ou extérieures à l'aviation civile aux fins de l'élaboration d'orientations, de politiques et d'approches qui permettront aux États et à l'industrie de relancer les activités de l'aviation civile internationale de manière sûre et efficace, notamment en respectant les prescriptions nécessaires en matière de santé publique, de sécurité et de sûreté ;
- c) encourager l'intensification de la collaboration entre les organismes de réglementation et le secteur de l'aviation afin d'utiliser au mieux les ressources, qui sont limitées, de promouvoir les méthodes novatrices et de trouver des solutions durables pour améliorer la résilience et la durabilité de l'aviation civile internationale.

*Objectifs stratégiques :*

La présente note de travail se rapporte à tous les objectifs stratégiques.

*Incidences financières :*

Sans objet

<i>Références :</i>	
---------------------	--

## 1. INTRODUCTION

1.1 La COVID-19 a provoqué une crise mondiale sans précédent et eu des répercussions considérables sur le secteur de l'aviation civile au niveau mondial. Les voyages aériens internationaux et la connectivité ont subi les conséquences de cette crise. Compte tenu de l'importance du secteur de l'aviation dans l'économie mondiale, les participants à la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 tenue en octobre 2021 ont souligné la nécessité de favoriser la relance de l'aviation en adoptant une démarche harmonisée et inclusive, et en appuyant les mesures prises pour garantir, à l'avenir, la résilience et la pérennité de l'aviation.

1.2 Pour appuyer les mesures de relance de l'aviation, l'OACI et Singapour ont élaboré de concert un programme des directeurs généraux de l'aviation civile sur la résilience de l'aviation, qui vise à favoriser les échanges de données d'expérience l'examen des moyens de conjuguer les efforts pour mettre en place un système d'aviation international plus résilient et plus durable. Le lancement du programme s'est déroulé à Singapour, les 18 et 19 mai 2022, avec la participation de plus de 40 directeurs généraux de différentes régions. Il est prévu de déployer ce programme dans différentes régions du monde.

## 2. DÉBAT

2.1 Parmi les points clés examinés à l'ouverture du programme des directeurs généraux de l'aviation civile sur la résilience de l'aviation, on peut citer : a) l'importance du rôle de l'OACI et de son pouvoir mobilisateur dans l'aviation civile internationale ; b) la collaboration interinstitutions visant à faciliter la relance de l'aviation ; c) l'importance du développement de la résilience du secteur de l'aviation, entre autres mesures.

### 2.2 Rôle et autorité de l'OACI dans l'aviation civile internationale

2.2.1 L'aviation civile est étroitement liée au développement économique. Elle fait partie des facteurs déterminants des déplacements humains, de l'activité commerciale, du tourisme et des courants commerciaux. La pandémie de COVID-19 a provoqué une crise sanitaire mais les mesures prises par les autorités sanitaires publiques ont eu des répercussions considérables sur l'aviation civile. L'aviation civile internationale ayant fortement subi le contrecoup de cette situation, les chaînes d'approvisionnement ont été perturbées, le tourisme a été réduit à néant et les contacts directs entre les personnes ont été limités.

2.2.2 L'OACI a joué un rôle essentiel et mobilisateur en garantissant la viabilité à long terme du secteur de l'aviation. Premièrement, l'OACI a pris une part active à la sensibilisation des décideurs extérieurs à l'aviation aux liens d'interdépendance entre l'aviation civile et les autres secteurs, et a fait son possible pour que les besoins actuels et futurs de l'aviation soient pris en compte et garantis. Deuxièmement, elle a assuré la coordination et s'est efforcée d'harmoniser les moyens prévus entre les États membres et, ainsi, atténué les incertitudes et facilité les voyages aériens. Pendant les premiers jours de la pandémie de COVID-19, l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART) a joué un rôle déterminant en atténuant les incertitudes et en élaborant des d'orientations à l'intention des États membres sur les mesures à prendre. Les États ont accepté et respecté l'autorité de l'OACI et très souvent constaté que le fait de se conformer à une prescription de l'OACI avait facilité le règlement de problèmes rencontrés avec d'autres parties prenantes.

### 2.3 Collaboration interinstitutions visant à favoriser la relance de l'aviation

2.3.1 Au cours des derniers mois, les voyages aériens internationaux ont progressivement repris et la demande de voyages aériens a beaucoup augmenté. Cela a été rendu possible dans et entre les États, ainsi que grâce à l'action menée par l'OACI dans le cadre de la collaboration interinstitutions. L'OACI a notamment élaboré, en concertation avec des entités telles que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et des organismes sectoriels tels que l'Association du transport aérien international (IATA) et le Conseil international des aéroports (ACI), des mesures de santé publique que les parties prenantes de l'aviation ont appliquées pour permettre aux aéroports et aux compagnies aériennes de relancer leurs activités. Les États ont aussi œuvré avec d'autres entités, dont leurs autorités nationales respectives chargées de la santé publique, de l'immigration et des douanes, ainsi qu'avec d'autres intervenants de la sphère de l'aviation, au rétablissement des activités de l'aviation civile internationale.

2.3.2 De nombreux États ont aussi joint leurs efforts à ceux de partenaires concernés à l'intérieur et à l'extérieur de l'industrie aéronautique en vue d'augmenter le réservoir de professionnels qualifiés de l'aviation, pour faire en sorte que les voyages aériens retrouvent et dépassent le niveau qu'ils avaient avant la pandémie de COVID-19. Parmi les mesures prises, on peut citer la mise en place d'une formation adéquate, l'amélioration ou l'adaptation des processus et la promotion de l'utilisation de la technologie pour faciliter la gestion du nombre croissant de voyageurs aériens et de déplacements d'aéronefs de manière sûre et efficace, dans le respect des protocoles de santé publique en vigueur.

## **2.4 Développer la résilience dans le secteur de l'aviation**

2.4.1 Au cours des deux dernières années, les États membres de l'OACI ont tenté d'adopter différentes approches pour développer la résilience dans le secteur de l'aviation. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, il est devenu encore plus important d'améliorer la résilience dans le secteur de l'aviation ; toutes les entités doivent participer à cette action. À titre d'exemple, de nombreux intervenants du secteur de l'aviation ont subi des difficultés et des pressions financières considérables en raison de la baisse des voyages aériens internationaux, ainsi que de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, notamment due à l'application des mesures de santé publique de lutte contre la COVID-19. Les parties prenantes de l'aviation ont donc été amenées à réexaminer la manière dont elles menaient leurs activités économiques et les moyens de réduire les coûts et d'utiliser au mieux les ressources, qui sont limitées, afin de relancer les activités de l'aviation civile et d'en maintenir le rythme après la pandémie.

2.4.2 Les initiatives déterminantes décrites visaient notamment l'adoption de nouvelles manières de réduire la consommation énergétique, l'utilisation de matériaux et processus respectueux de l'environnement et l'application d'approches novatrices pour répondre à l'augmentation des besoins en matière de facilitation du traitement des passagers, notamment la gestion par les aéroports des enregistrements et de l'acheminement des bagages, en tirant davantage parti de l'automatisation et en réduisant les ressources humaines.